Ville: Nom: E-mail: Fonction élective Code Postal: Adresse Conseil régional : (pour les élus communaux) : Collectivité territoriale Nombre d'habitants Conseil général : avec cachet: Signature Signature de l'élu-e inscrit-e à du responsable la journée :

L'agrément de Formation et

citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val-de-Marne (94).

Le vendredi 16 mai

2009,

au CISP Maurice Ravel,

6 rue Maurice Ravel, 75012 Paris

Bulletin d'inscription à la Droits

journée (valant convention et devoirs de l'élu-e

simplifiée de formation) minoritaire dans

organisée par Formation et

conseil

municipal. citoyenneté, Le droit à la formation des élu-e-s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation. Les frais de formation de l'élu-e constituent **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère au Code Général des collectivités territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de Formation et Citoyenneté.

Nous demandons à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement de dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si *Formation et citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 100%.

Formation et citoyenneté se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'évènements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Le coût de cette prestation sera facturé par Formation et citoyenneté sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Les tarifs pour la journée :

Elu-e-s et agents territoriaux des communes et intercommunalités de :

– moins de 1000 habitants	350 €
– de 1000 à 3500	400 €
– de 3500 à 5000	450 €
– de 5000 à 10000	500 €
- de 10000 à 20000	550 €
- de 20000 à 50000	600 €
- de 50000 à 100000	700 €
– plus de 100000	800 €

Élu-e-s des arrondissements PLM	800 €
Conseillers Généraux et Régionaux	800 €
Les tarifs comprennent les frais de formati	on et de déieun



Siège administratif 21 ter, rue Voltaire – 75011 PARIS 01 43 79 09 23 – Fax : 01 43 79 32 09

Tél: 01 43 79 09 23 - Fax: 01 43 79 32 09 E-mail: contact@formationcitoyennete.org Web: www.formationcitoyennete.org

vous propose une journée de formation sur le thème :

Droits et devoirs de l'élu-e minoritaire dans un conseil municipal. Echanges d'expériences.

> Le samedi 16 mai 2009 de 10h00 à 18h00

au CISP Maurice Ravel

6, rue Maurice Ravel, 75012 Paris

Bus : ligne 29 arrêt Jules Lemaître ou

PC2 arrêt Sahel

Métro : 10 min à pieds de ligne 1 Porte de Vincennes, ou ligne 6 Bel

Air, ou ligne 8 Porte Dorée.

Droits et devoirs de l'élu-e minoritaire dans un conseil municipal. Echanges d'expériences.

Animation : **Raymond Avrillier,** ancien élu de Grenoble, aussi bien dans la minorité que dans la majorité, auteur de : *Le système Carignon*, Ed. la Découverte.

Cette journée de formation s'adresse aux élu-e-s ayant déjà suivi un premier stage animé par Raymond Avrillier sur le sujet, et aux élu-e-s qui souhaitent une formation sur les droits et devoirs de l'élu-e minoritaire à partir d'expériences vécues et de pratiques mises en oeuvre.

L'objectif est d'apporter des réponses pratiques aux difficultés concrètes rencontrées par chacun des participants dans l'exercice de son mandat.

Cette session sera l'occasion d'approfondir les notions de droits et devoirs de l'élu-e minoritaire dans un conseil municipal en les appliquant à des situations concrètes et vécues.

La formation est conçue autour d'échanges d'expériences. Chaque stagiaire recevra des réponses adaptées à sa situation, et pourra profiter des expériences de ses collègues et du formateur.

Déroulement :

10h00 Accueil café.

10h15 Présentations et rappel des situations.

10h30 Echanges d'expériences, questions, propositions.

13h00 Déjeuner.

14h30 Poursuite des échanges.

17h30 Synthèse et évaluation de la journée.

18h00 Clôture.

Formation et Citoyenneté

